



Conseil Régional – CREATEM

> **Contact :**

9, rue Saint-Pierre Lentin
45041 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 70 32 47
Fax : 02 38 70 32 97
www.regioncentre.fr

> **Secteur :**

Financement de projet de création et de reprise d'entreprise.

> **Territoire :** Régional.

> **Bénéficiaires :**

Communes de + de 7000 habitants : Entreprise artisanale alimentaire,
Entreprise artisanale de production.
Communes de - de 7000 habitants, quartiers sensibles et zones urbaines :
Entreprise artisanale, Commerce de 1ère nécessité, Cafés, hôtels, restaurants.

> **Outils :**

- Aide constituée pour moitié :
 - D'une Avance remboursable à taux zéro.
 - D'une Subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du montant des investissements éligibles.
- Le montant de l'aide est plafonné à 30 000 €.
- L'aide accordée ne peut être supérieur au montant des apports du dirigeant.

> **Remarques :** La demande d'aide doit être déposée dans les 12 mois suivant l'inscription au RCS ou au RM.